



## Visite de la mairie de Jaunay-Clan - 17 février 2012

publié le 17/04/2012

Un maire est un élu qui dirige une commune constituée de citoyens. Il se distingue en portant une écharpe composée des couleurs de la France et de glands dorés, elle est nécessaire lors de représentations, de mariages, de visites...

Le Maire est épaulé de 120 agents dont son adjoint qui sont répartis de façon hiérarchique. On trouve dans cette hiérarchie du personnel technique, administratif, de gestion financière, personnel d'école...

Pour être Maire il faut d'abord payer l'impôt sur la commune où l'on veut être élu, le candidat est élu en duo (avec une femme ou un homme qui deviendra son adjoint(e)) parmi une liste de d'autres candidats puis le conseil municipal désignera le Maire et son adjoint(e) parmi les listes majoritaires. Il suffit d'avoir 18 ans, d'être sur les listes électorales et de se présenter, il n'y a pas de compétences requises. Il sera élu pour un mandat de 6 ans (sauf exception si il y a une faute professionnelle trop grave) et pourra être réélu pour les années suivantes si les citoyens le trouvent compétent. Par la suite le Maire devra connaître de nombreux codes et gérer des problèmes d'assainissements, des problèmes sur l'état de la ville, des écoles, des cantines, gestion du cimetière...

Cette fonction n'est pas une fonction à plein temps en principe mais elle est très contraignante car le Maire peut être appelé à n'importe quel moment. En plus d'une charge de travail assez conséquente cette fonction est rémunérée mais ce n'est pas un salaire, ce sont des indemnités de 1000€ pour le Maire et 450€ net pour l'adjoint. On ne peut donc pas vivre des indemnités de l'état qui se partagent entre tous les agents de la commune, et qui servent juste à payer les déplacements et autres achats à la solde du Maire.

De nombreuses réunions sont faites, tous les samedis matin avec les adjoints pour améliorer, embellir, réparer, ou vérifier l'état de la commune dont le Maire est responsable car il faut le savoir si un objet ou un bâtiment est détérioré, que le Maire n'a pas fait vérifier ou fait réparer et que quelqu'un se blesse le Maire sera responsable et devra comparaître au tribunal. C'est lors de ces réunions donc que le Maire donne des consignes aux agents pour que la commune se porte bien et ses citoyens aussi. Lors d'un conseil municipal le Maire est chargé de définir des impôts payés par les citoyens qui serviront à l'entretien de sa commune mais aussi de parler des problèmes que rencontre la commune ou comment l'améliorer.

Le Maire de Jaunay-Clan n'était pas intéressé par cette fonction mais il a été par la suite entraîné et motivé par les autres et son envie de faire plaisir aux gens. Il a donc postulé et a été élu de nombreuses fois et cette année encore jusqu'en 2014. M. Girault est maire depuis 1973, il a été battu en 1977 et réélu en 1983.

Son métier est conseiller d'état. Ce métier est au sommet de l'administration française. Une centaine de personnes y siège. Ils sont les derniers juges pour les litiges entre les individus et la puissance publique. Cette fonction de juge est délicate. Ils conseillent le gouvernement dans tout ce qu'il fait en matière de lois et de décrets. Les lois sont relues pour publier par la suite le décret. Ils se réunissent à Paris au Palais Royal où ils ont leur salle de réunion. Ils n'ont pas de voiture de fonction.

Exposé de Valentin Luksza et de Berthon Chloé  
( Délégués de classe )



Document joint

 Article paru dans la presse (PDF de 1020.3 ko)



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.